

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	9	9 + 1 pouvoir

Date de convocation
6 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, NICOLLE François, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **CROIX Mylène.**

Représentés : **PRIEUR Brice à HENRI Pascal.**

Madame BERTOUT Emilie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Sollicitation du fonds de concours auprès de Troyes Champagne Métropole pour la rénovation de la toiture de l'église Saint-André
N° de délibération : 32_2023

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de rénover la toiture de l'église Saint-André.

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5V1,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole incluant la commune de Mesnil Saint Père comme l'une de ses communes membres,

Vu le projet de réfection du toit de l'église Saint-André d'un montant de 116 666,67 € HT pour le lot couverture.

Considérant que le montant du fonds de concours sollicité n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

SOLLICITE le fonds de concours de Troyes Champagne Métropole pour les travaux de couverture en vue de participer au financement de réfection du toit de l'église Saint-André.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 17 novembre 2023
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2023.11.28 17:18:45 +0100
Ref:20231124_153403_1-1-O
Signature numérique
le Maire